

Nomination du cabinet Farthouat Finance, en qualité d'expert indépendant, dans le cadre du projet d'offre publique d'achat suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, de New Gen Holding sur les actions de Generix Group (GENX - FR0010501692)

Le 22 avril 2022, l'annonce a été faite de l'entrée en négociations exclusives des principaux dirigeants de Generix Group et de Pléiade Investissement et ses dirigeants, avec le fonds Montefiore Investment, en vue de la conclusion d'un protocole d'investissement prévoyant la création d'une société *ad hoc* (« New Gen Holding ») et le dépôt subséquent d'une offre publique d'acquisition suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, sur les actions de Generix Group, pour un prix de 9,50 euros par action, assorti d'un complément de prix de 0,50 euro par action en cas de retrait obligatoire (l'« **Offre** »).

Dans ce cadre, le Conseil de surveillance de Generix Group a décidé de nommer, à l'unanimité de ses membres, et sur la recommandation du comité *ad hoc* composé de quatre membres du Conseil de surveillance (dont trois indépendants), le cabinet Farthouat Finance, représenté par Madame Marie-Ange Farthouat, en qualité d'expert indépendant qui sera chargé, conformément aux dispositions des articles 261-1 I, 1°, 2° et 4° et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, de remettre un rapport sur les conditions financières du projet d'Offre.

Les négociations entre les parties suivent leur cours normal. Les parties informeront le marché de leur évolution et des étapes suivantes du projet.